

Puisque plusieurs clauses des documents de soumissions habituels ne s'appliquent pas à des entreprises canadiennes, toute question sur ces clauses devrait être clarifiée en communiquant par téléphone avec la CCC/CAE.

Les soumissions doivent être envoyées de façon à être reçues par le bureau indiqué sur l'appel d'offres pas plus tard que la date exacte mentionnée pour la fermeture des soumissions. Si une soumission n'est pas reçue à temps, elle sera tout de même étudiée s'il est possible de prouver qu'elle a été mise à la poste au moins cinq (5) jours avant la date d'ouverture. La seule preuve acceptable de la date d'expédition est un reçu postal portant un *cachet d'oblitération* lisible sur l'emballage du paquet contenant la soumission. Les soumissions doivent habituellement être présentées par écrit mais peuvent être modifiées par télex ou télégramme avant l'ouverture des soumissions selon les dispositions de l'appel d'offres.

On peut obtenir de nombreux renseignements sur les soumissions du commandement militaire des États-Unis intéressé ou des agences américaines privées, moyennant certains frais. Ces renseignements peuvent être très utiles pour un soumissionnaire et on suggère à l'entreprise canadienne de se mettre en rapport avec le Service des délégués commerciaux sur place à l'égard des procédés, etc.

2.1.3.2 Demande de propositions (DDP)

Dans la plupart des cas, la DDP est un mode d'achat concurrentiel, ouvert seulement aux entreprises qui, d'après l'agence d'approvisionnement, sont nettement en mesure de soumissionner. Cette méthode compte pour environ 80 % de la valeur financière de tous les achats militaires des États-Unis.

Une DDP peut être publiée sur la base d'une seule source et les négociations subséquentes avec l'adjudicataire éventuel menées par "le processus de la meilleure offre finale".

Une proposition présentée en réponse à une DDP constitue une offre ferme valable pour la période qu'elle stipule. L'entreprise peut la retirer en écrivant à l'agence d'achats américaine avant son acceptation. Bien que la DDP serve aux achats négociés, la proposition initiale peut donner lieu à une adjudication et à un contrat officiel. Si l'agence d'achats américaine entame des négociations pour varier les termes de la proposition initiale, sa signature et celle de la CCC sont obligatoires pour qu'il y ait contrat.

2.1.3.3 Demande de prix (DdP)

La DdP est une demande de prix et de disponibilité, non pas un engagement irrévocable. L'agence américaine considère cette réponse comme un renseignement plutôt qu'une offre ferme et l'on peut fixer un délai de validité à ce sujet. Une commande placée sur la base d'une réponse à une DdP est fonction de l'acceptation du soumissionnaire.

NOTE: SOUMISSIONS, PROPOSITIONS CONCURRENTIELLES ET PRIX DOIVENT ÊTRE FORMULÉS EN DEVICES AMÉRICAINES, ET C'EST L'ENTREPRISE CANADIENNE (ET NON LA CCC)

QUI ASSUME LE RISQUE DE FLUCTUATION DU COURS DU CHANGE.

Les offres négociées provenant d'une seule source (DDP, DdP) peuvent être soumises en dollars canadiens (DAR 6-504.1a(4)).

2.1.4 Demandes de soumissions de la CCC

Quand la CCC reçoit les documents de soumission des agences d'achats militaires américaines, elle les examine soigneusement pour déterminer s'ils se prêtent à une démarche visant à pressentir les entreprises canadiennes. Cela dépend de trois facteurs:

- le caractère adéquat de délai accordé pour préparer les soumissions,
- la connaissance d'au moins un fournisseur canadien pouvant être officiellement intéressé, ou en mesure d'y répondre,
- l'absence de conditions susceptibles de restreindre ou d'empêcher l'adjudication à un fournisseur canadien, etc.

Chaque document de soumission déclaré acceptable est confié à un agent des renseignements, chargé de tous les aspects administratifs des demandes, c'est-à-dire:

- établir et octroyer des demandes de soumissions aux fournisseurs canadiens identifiés;
- fournir des renseignements supplémentaires, des modifications, etc.;
- aider les entreprises à préparer soumissions, propositions ou prix;
- recevoir et examiner les offres d'entreprises à la Corporation;
- préparer et soumettre la réponse de la CCC au document de soumission américain;
- y donner suite et effectuer toutes les autres démarches jusqu'à la réception d'un contrat par la CCC, l'adjudication à une entreprise non canadienne ou l'annulation de la commande.

Les contrats que reçoit la CCC à partir de soumissions canadiennes sont attribués aux directions d'achat de la Corporation pour adjudication aux soumissionnaires; les agents d'approvisionnement technique de chaque direction sont responsables à la fois du contrat conclu entre la CCC et l'agence d'achats américaine, et du contrat passé ultérieurement entre la CCC et l'entreprise canadienne.

Soulignons qu'il faut envoyer toutes les réponses à la CCC, quel que soit l'intermédiaire ayant acheminé à l'entreprise canadienne la demande issue de l'agence d'achats américaine. On fait souvent exception à la règle pour les petits achats (moins de 10 000 \$ÉU) pour lesquels l'agence d'achats militaires des États-Unis peut pressentir des entreprises canadiennes, recevoir des soumissions et octroyer un marché directement au soumissionnaire choisi. L'adresse postale de la CCC est la suivante:

Corporation commerciale canadienne
7e étage, Tour "C"
Place du Portage, Phase 3
11, rue Laurier
Hull (Québec) K1A 0S6